

*Les missions de courte durée
in'pat : une alternative pour le logement*

Une nouvelle donne

Définition

Les missions de « courte durée » sont des missions de quelques mois confiées à des collaborateurs qui travaillent hors de leur pays, mais sans s'expatrier avec leur famille. Ils sont aussi appelés « commuters ».

A l'origine, ce terme de « commuter » était employé par les anglais qui travaillaient à Londres et rentraient le soir en banlieue, en utilisant le train.

Certains louaient des pieds à terre dans la City pour limiter leur temps de trajet et restaient ainsi toute la semaine dans la capitale pour ne retrouver leur domicile familial que le week-end.

Aujourd'hui

Grâce aux facilités de transport (avion, TGV), de plus en plus de personnes travaillent sur la région parisienne et regagnent le week-end leur domicile familial situé en province ou même à l'étranger.

Cette tendance se développe de plus en plus :

- **Soit en mobilité nationale** : de nombreux provinciaux ont choisi ce mode de vie souvent pour concilier les doubles carrières, cette situation peut perdurer plusieurs années.
- **Soit en mobilité internationale** : pour les in'patriés, il s'agit de travailler à Paris, tout en gardant leur domicile à l'étranger, surtout s'il s'agit de missions trop courtes pour envisager de déplacer l'ensemble de la famille.

Une solution de facilité : les hôtels résidence

Pour les entreprises, la facilité est d'installer ce personnel dans des hôtels résidences ou des appartement hôtels.

Ces établissements ont un même standard de qualité. Implantés en France ou à l'étranger, ils fonctionnent tous de façon identique. Tout est standardisé : l'accueil, le service, les chambres. Aucune surprise mais également aucune personnalisation n'est possible !

Même si l'in'patrié apprécie les services de concierge et de blanchisserie proposés, il se trouvera très vite isolé et ne se sentira pas vraiment chez lui dans cet univers anonyme. Il aura de ce fait beaucoup de mal à s'intégrer à la vie locale.

Il vit en permanence avec une valise à proximité, qu'il faut faire et défaire chaque fin et début de semaine, pour se retrouver à chaque fois dans une nouvelle chambre !

Le « coin cuisine », mis à disposition, n'offre que la possibilité de repas très simples ou de plats à réchauffer.

A la longue ces standards impersonnels finissent par lasser l'in'patrié. Pour l'entreprise cette solution est extrêmement onéreuse.

La solution in'pat : la location meublée

Fort de l'insatisfaction de ces " précaires de longue durée ", in'pat vous propose aujourd'hui une solution plus conviviale, plus confortable et plus économique.

Il s'agit d'installer ces personnes dans des locations meublées, de type studio ou deux pièces :

- **avec un meilleur confort** : superficie plus grande, un espace de vie plus agréable, une cuisine équipée permettant de mitonner de vrais repas, lave-linge et sèche-linge non payant mais surtout à usage personnel...., plus besoin de refaire sa valise le vendredi soir pour libérer la chambre durant le week-end....
- **et un service " spécial in'pat " pour toute l'intendance** : femme de ménage, changement du linge de maison une fois par semaine, blanchisserie et service de concierge.

L'offre importante de logements meublés de bon standing permet actuellement de répondre à toutes les demandes en région parisienne.

La solution in'pat est rentable pour l'entreprise, dès 3 mois consécutifs de location.

De nombreux avantages

Pour l'in'patrié :

- **se sentir chez soi** : personnaliser son appartement, bénéficier d'une superficie plus vaste, y vivre à son rythme et selon ses envies.
- **recevoir** : se faire livrer des repas si nécessaire ou faire la cuisine, inviter un ami à partager un moment convivial.
- **accueillir** : ponctuellement sa famille durant un week-end pour profiter ensemble de la vie parisienne.

Pour l'entreprise

- **la satisfaction du collaborateur** : mieux installé et l'esprit totalement libéré, le collaborateur sera très vite opérationnel et restera performant durant toute sa mission.
- **des économies importantes** : de 30 à 55 % selon les lieux et la durée du séjour.
- **une autre solution** lorsque les disponibilités des hôtels sont rares, elle dispose ainsi d'une alternative intéressante.

Pour recevoir une étude personnalisée et un comparatif de coûts, contactez-nous : informations@inpat.fr.

Les modalités pratiques

Dès connaissance de vos contraintes et du budget alloué, in'pat prend en charge votre collaborateur, pour lui trouver très rapidement, un appartement répondant à ses désirs.

Les visites peuvent être organisées à sa convenance, tard le soir ou pendant ses horaires de déjeuner. Dès le logement trouvé, nous prenons en charge toutes les formalités de son installation.

Nous réglons les détails avec le propriétaire, nous contactons la personne chargée du ménage.

Nous restons en contact et à la disposition de l'in'patrié pendant toute la durée de son séjour en cas de souci ou de besoin particulier.

Nous sommes également là au moment du départ, pour régler toutes les formalités de résiliation.

Le choix de cette solution, devient aussi simple pour vous qu'une réservation en hôtel résidence.

Il est également possible de trouver des logements plus spacieux, permettant d'accueillir plusieurs collaborateurs.



Nous sommes à votre écoute et à votre disposition.
Contactez-nous : informations@inpat.fr

Consultez nos autres dossiers thématiques :

- Le retour en France
- La scolarité en Ile de France